

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2023

*Date de la convocation : 21 juin 2023*

*Nombre de membres du conseil en exercice : 10*

*Membres présents : 8*

*Absents : 2*

Le vingt-neuf juin deux-mil-vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Frédéric HERBIN – Maire, Émilie MAILHE – Adjointe au Maire, Anthony BLIN, Alexandre GOULAY, Maxime LERIGOLEUR, Geoffrey ROUSSEL, Jacky TOMMIRE, Nicolas WAROQUEAUX.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Lino BRAZ – Adjoint au Maire, Matthieu GELÉ.

**POUVOIR :** Lino BRAZ à Frédéric HERBIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Maxime LERIGOLEUR.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 30 mars 2023. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

### **I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE**

#### *1. Convention de mise à disposition de barrières de protection avec signalisation*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de faciliter la gestion d'incidents ou l'organisation de manifestations au sein des communes du territoire Lyons Andelle, la Communauté de Communes souhaite équiper chacune de ses communes membres de deux barrières de protection sur lesquelles seront installés deux panneaux de signalisation temporaire « route barrée ».

Cette mise à disposition à titre gratuit au profit des communes nécessite la prise d'une délibération autorisant le Maire à signer une convention entre l'intercommunalité et la commune pour disposer de ce matériel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

#### *2. Convention d'attribution de fonds de concours*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la commission coopérations avec les communes, la Communauté de Communes proposait d'apporter une aide financière aux communes du territoire Lyons Andelle pour la réalisation de

projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Considérant l'avis favorable du conseil municipal, un dossier de demande de subvention a donc été déposé auprès de la CDCLA en mai dernier concernant l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'école.

Ce projet s'inscrivant dans la catégorie de projet de rénovation des bâtiments publics, représentant un montant total de 4 000,00 € H.T, a été retenu par la commission et la CDCLA participera donc à cette action à hauteur de 2 000,00 €.

Afin de formaliser le versement de cette aide financière apportée par la Communauté de communes, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours y afférente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

## **II. EARL DU CHAT ET DU RENARD / CONSULTATION DU PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par arrêté, le Préfet de l'Eure a prescrit la mise en consultation du public, pendant une durée de 4 semaines, la demande d'enregistrement présentée par l'EARL DU CHAT ET DU RENARD relative à l'extension d'un élevage porcin autorisé pour 464 animaux équivalent porcs sur la commune de Lisors.

Le registre de consultation est disponible à la Mairie aux horaires d'ouverture depuis le 7 juin dernier jusqu'au 5 juillet prochain.

Un avis de consultation au public est affiché depuis le 17 mai dernier.

De plus, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du dossier et que si aucune observation n'est faite avant le 20 juillet prochain, dernier délai, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable.

## **III. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU À LA CDCLA**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans ce cadre, la CDCLA prévoit la réalisation d'une étude de transfert ainsi que la constitution d'un comité de pilotage composé de maîtres d'ouvrage compétents en la matière.

Une première rencontre entre la CDCLA et la commune a eu lieu le 21 juin dernier. La Préfecture de l'Eure a également organisé un séminaire sur le sujet en date du 19 juin dernier.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion avec le Syndicat d'Adduction Eau Potable (SAEP) du Tronquay a eu lieu hier soir afin d'échanger sur le devenir des réseaux d'eau potable.

Deux solutions ont été évoquées :

- Refuser le transfert de la compétence (*avec le soutien du Député, Monsieur Timothée HOUSSIN et le soutien de la Sénatrice, Madame Kristina PLUCHET*).
- Intégrer et travailler avec un autre syndicat comme le SIAEPAP (*Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de l'Andelle et ses plateaux*).

Les membres de la commission communale « eau » seront informés et invités aux diverses réunions sur ce transfert de compétence.

#### **IV. POLICE DE L'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la police de l'urbanisme est une compétence obligatoire exercée par le Maire au nom de l'Etat.

Ce rôle consiste à s'assurer de la bonne application des règles générales du Code de l'Urbanisme, de la bonne application du règlement du PLU approuvé sur la commune et de la bonne application des autorisations individuelles (PC – DP – PA ...).

C'est pourquoi, Monsieur le Maire souhaite que les membres du conseil municipal soient également impliqués dans ce domaine.

De plus, considérant l'élaboration du PLUi en cours, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place avant l'approbation de ce nouveau règlement, les obligations suivantes :

- Déclaration obligatoire pour les clôtures
- Déclaration obligatoire de permis de démolir
- Déclaration obligatoire des ravalements de façade

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- City stade : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des adolescents du village ont déposé à la Mairie une demande de création d'un city stade. Cette demande pour être étudiée dans le projet du devenir de l'école.
- Étude de faisabilité : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les dates proposées par la société CICLOP concernant le COPIL du bâtiment communal « école ». Suite à ce rendez-vous, les idées retenues seront présentées aux habitants lors d'un petit déjeuner communal.

- PLUi : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est toujours en cours et qu'une registre des observations du public est disponible à l'accueil de la Mairie. Les prochaines réunions auront lieu maintenant en septembre.
- École de Ménesqueville : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le déménagement de l'école aura lieu le 8 juillet prochain
- Syndicat Scolaire Ménesqueville Touffreville Lisors : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la distribution des dictionnaires aux élèves de CM2 aura lieu à la salle des fêtes de Touffreville le 30 juin prochain. Monsieur Geoffrey ROUSSEL représentera la commune.

**Clôture de la séance : 19H45**